

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 NOVEMBRE 2009

COMPTE-RENDU

- Prospective financière :

Présentation par Monsieur le Trésorier de Guichen de l'étude prospective réalisée afin de dégager les marges de manœuvre de la commune de Bourg-des-Comptes sur les investissements envisagés pour la période 2009-2013. Il est précisé que cette analyse constitue un outil de travail prospectif qu'il conviendra d'actualiser chaque année au vu des évolutions réelles qui seront observées et des choix de la commune en matière d'investissement.

- Affectation des 80 000 € dégagés sur les projets de voirie :

Le Conseil Municipal donne son accord quant à l'affectation de la somme de 80 000 € aux projets suivants :

- Réfection des réseaux d'eaux pluviales de la rue de la Courbe (entre la rue de Pléchâtel et la rue de la Morandière)
- Réseaux d'eaux pluviales rue de la Gare et rue du pré Landel
- Aménagement de la rue de la Gare (études)

- Majoration de la valeur locative des terrains constructibles :

Concernant la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines visées à l'article 1396 du Code Général des Impôts et au vu de l'augmentation conséquente de la taxe foncière pour certains propriétaires, le Conseil Municipal décide de fixer la taxation à 0.50 € par mètre carré dès 2009 (au lieu de 1.00 €).

- Personnel communal :

- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (6 h par semaine scolaire soit 210 heures par an) et un emploi à 4.58/35^{ème} pour le ménage des parties communes au groupe scolaire.

- Prime de fin d'année pour les personnels en CAE :

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'attribution aux personnels en CAE d'une prime de fin d'année calculée sur les mêmes bases que pour les titulaires à savoir au prorata du temps de travail et au prorata de la date d'embauche

- Gratification pour les apprentis "scolaires" des services techniques :

Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement aux apprentis « scolaires » des services techniques d'une gratification de 15,00 € par jour à compter du 1^{er} janvier 2010.

- Assainissement :

Le Conseil Municipal donne son accord pour modifier le calcul de la redevance « Assainissement » comme suit :

- forfait de 25 € pour tous les abonnés à l'eau potable raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif avec neutralisation des 20 premiers m³
- 0.95 € le m³ à partir du 21^{ème} m³

Cette modification prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

- ACSOR

Rapport d'activités 2008

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation qui lui est faite du rapport d'activités établi par l'ACSOR pour l'année 2008

Fonds de concours pour l'enfance

Le Conseil Municipal accepte le versement par l'ACSOR d'un fonds de concours pour un montant de 5 423.98 €. Ce fonds de concours est attribué pour l'aménagement et l'équipement des locaux de l'ancienne maternelle publique.